

225C0298
FR0011675362-OP001-AS01

12 février 2025

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.

NEOEN
(Euronext Paris)

Le 12 février 2025, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société NEOEN, déposée par BNP Paribas et Société Générale¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Brookfield Renewable Holdings² (cf. D&I 225C0297 du 12 février 2025).

La note d'information de l'initiateur (visa n°25-030 en date du 11 février 2025) et la note en réponse de la société NEOEN (visa n°25-031 en date du 11 février 2025) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **13 février au 13 mars 2025 inclus**.

Société Générale se portera acquéreur, pour le compte de l'initiateur, des titres apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des titres NEOEN visées par l'offre.

L'initiateur prendra à sa charge dans le cadre d'une procédure de centralisation (et non en cas d'apport à l'offre au travers de la procédure de cession sur le marché) les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,30% (hors taxes) du montant de l'ordre, dans la limite de 150 € par dossier (incluant la TVA).

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule Société Générale garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.

² Brookfield Renewable Holdings est ultimement indirectement contrôlée par Brookfield Asset Management, Brookfield Corporation et leurs affiliés respectifs.